

→ PROPOSITIONS ← pour un Brivadois écologique

Élections municipales 2020

La démarche

Quarante propositions ont été élaborées au cours de l'année 2019 par un groupe d'une trentaine de personnes, d'horizons divers, réunies à l'initiative du CECB (Collectif Eco-Citoyen du Brivadois). Tout au long de leur élaboration, elles ont été soumises à des experts, des représentants d'associations, des élus et des citoyens.

> Objectifs à court terme

- Provoquer un débat autour de nos constats et des solutions réfléchies pour aller vers la transition écologique avec les citoyens et les candidats aux élections de mars 2020, dans la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne (CCBSA).
 - Que ces solutions puissent faire partie des engagements des futures équipes municipales.

> Objectif à moyen terme

- Que ce programme d'actions soit le socle d'une politique résolue de la CCBSA vers la transition écologique.

Le CECB

Créé en 2012, le Collectif Eco-Citoyen du Brivadois (CECB) rassemble à ce jour une quarantaine d'adhérents. Son principal objectif a été jusqu'ici de faire entrer les produits écologiques locaux dans les cantines scolaires. Le CECB est également intervenu à de nombreuses reprises auprès des services de l'État, des élus, des établissements scolaires et des entreprises sur des questions touchant à la protection des espaces naturels, de la biodiversité ou à la diminution des déchets.

Le CECB est un collectif non partisan dont l'action vise à proposer et à mettre en œuvre localement des solutions écologiques concrètes .

A l'issue des élections le CECB souhaite devenir partenaire de la CCBSA, des communes, des associations, des entreprises et des citoyens pour faire avancer la transition écologique sur notre territoire.

Les propositions

=> Les propositions retenues répondent à **5 critères** :

1. Viser au moins un des objectifs suivants
 - a) réduction des rejets de GES (Gaz à effet de serre),
 - b) diminution des pollutions
 - c) préservation des ressources naturelles (eau, sols, biodiversité...)
2. Être concrètes et évaluables
3. Être argumentées et financièrement réalistes
4. Entrer dans les compétences des communes ou de la Com' com
5. Être adaptées au contexte du Brivadois...

Certaines propositions concernent plutôt la ville de Brioude, d'autres les communes de la couronne et d'autres les communes excentrées. Certaines concernent les communes et d'autres la CCSBA mais il est évident que **c'est dans l'intercommunalité que ces propositions seront mises en œuvre de la façon la plus efficace.**

Les thématiques

Pour travailler, nous nous sommes organisés en six ateliers thématiques :

- 1 - Agriculture, alimentation**
- 2 - Urbanisme et habitat**
- 3 - Énergie**
- 4 - Mobilités**
- 5 - Gestion des déchets, gestion de l'eau**
- 6 - Gestion de la biodiversité et des espaces naturels**

Ce travail ne prétend pas être exhaustif. Pour des facilités de lecture, chaque proposition est présentée dans le cadre d'une diapositive. Il va de soi qu'elles s'appuient sur des arguments et des références que le CECB mettra à disposition des interlocuteurs motivés pour les mettre en œuvre.

> Pour une politique écologique juste et démocratique

Notre démarche s'est cantonnée à des mesures écologiques pratiques. Nous voulons cependant rappeler plusieurs conditions qui nous semblent indispensables pour leur mise en œuvre :

1. Une gouvernance participative

- Informer, consulter, impliquer la population pour réussir la transition écologique
- Partager la définition des objectifs à atteindre et leur évaluation avec la population

2. Une fiscalité redistributive au service de la transition écologique

- Investir dans le soutien aux bonnes pratiques : agriculture biologique, énergies vertes, éco-habitat, protection des espaces naturels et de la biodiversité, etc.
- Diriger les aides en priorité vers les petits revenus

> Pour une politique écologique juste et démocratique

3. Des moyens pour réussir

Beaucoup de nos propositions sont peu coûteuses ou génératrices d'économies mais la transition écologique nécessitera néanmoins un investissement massif et demandera de changer radicalement de pratiques et de priorités. C'est pourquoi nous proposons de :

- Ne plus attribuer de subventions aux manifestations polluantes - Tour de France, compétitions d'enduro, etc. – et les rediriger vers **des activités présentant un intérêt à la fois écologique, social, et économique.**
- Investir dans l'acquisition de compétences : formation des élus, des agents territoriaux et des citoyens, recours à des experts...
- Passer des conventions pluri annuelles avec les associations locales de protection de l'environnement .
- Ouvrir des chantiers communaux à la participation citoyenne.
- Créer une fonction de coordinateur du développement durable au niveau de la CCSBA et recruter à cet effet un ingénieur spécialisé.

Sommaire des propositions

>>> AGRICULTURE – ALIMENTATION <<<

1. Augmenter la part des repas en « bio local » dans les cantines qui dépendent des mairies
2. Faciliter la création d'une légumerie/laverie et d'un service de livraison
3. Préserver les espaces à vocation agricole dans la CCBSA et restaurer la zone maraîchère autour de Brioude
4. Créer un réseau de vergers municipaux

>>> ÉNERGIE <<<

5. Économiser l'énergie dans les bâtiments.
6. Diminuer la consommation d'électricité due à l'éclairage public.
7. Créer un réseau de chaleur 100% bois tout en préservant la ressource.
8. Diminuer la part des énergies fossiles et du nucléaire dans le mix énergétique des collectivités.
9. Développer l'énergie photovoltaïque partagée.
10. Valoriser les boues d'épuration grâce à la méthanisation.
11. Diminuer l'impact du numérique sur le réchauffement climatique.

>>> GESTION DES DÉCHETS, GESTION DE L'EAU <<<

12. Réduire le volume global de déchets
13. Réduire les déchets alimentaires en restauration collective
14. Valoriser les déchets alimentaires non consommables
15. Mettre fin au brûlage des déchets verts
16. Améliorer les performances de la déchetterie
17. Développer l'économie circulaire
18. Prévenir et résorber les dépôts de déchets
19. Mieux gérer les ressources en eau
20. Économiser l'eau potable

>>> HABITAT ET URBANISME <<<

21. Optimiser les espaces constructibles de Brioude et des communes de la première couronne.
22. Éviter l'étalement des bourgs et villages ruraux.
23. Améliorer la performance énergétique du bâti.

>>> MOBILITES <<<

24. Faciliter les déplacements des piétons
25. Faciliter les déplacements à vélo
26. Créer un service de location de vélos
27. Développer l'auto-stop local
28. Développer le covoiturage local
29. Développer le transport semi-collectif
30. Créer un service de location de voitures électriques
31. Développer des modes alternatifs de ramassage scolaire
32. Créer une centrale de mobilité pour les usagers

>>> GESTION DE LA BIODIVERSITE ET DES ESPACES NATURELS <<<

33. Réaliser un inventaire participatif de la biodiversité locale
34. Inventorier et protéger les arbres remarquables
35. Renforcer notre patrimoine biodiversité en secteur urbain et zones d'activités
36. Renforcer notre patrimoine biodiversité en secteur périurbain et rural
37. Créer une réserve naturelle du pont de Lamothe au pont d'Auzon
38. Végétaliser avec des plantes autochtones
39. Réduire la pollution lumineuse nocturne (PLN)
40. Mieux partager la fréquentation des espaces naturels

>>> Agriculture et Alimentation <<<

→ Augmenter la part des repas en « bio local » dans les cantines qui dépendent de la mairie

N° 1 . Constat/motif : l'alimentation bio est bénéfique pour la santé des consommateurs et garantit la qualité de l'air, de l'eau et du sol.

Le recours à des produits locaux réduit les émissions de GES, la pollution et soutient l'emploi et l'économie locale.

Réserver le marché des cantines aux produits bio locaux favorisera les conversions à l'agriculture biologique des agriculteurs du Brivadois.

- **Objectif** : 50% de produits bio locaux en volume en 2026
- **Méthode et moyens** :
 - Re-municipaliser les cantines ou en confier la charge à des entreprises d'insertion.
 - Annuler la hausse du prix du repas en diminuant les quantités pour éviter le gaspillage (grande assiette, petite assiette) tout en proposant un bol alimentaire plus nutritif et en réduisant les quantités de viande après en avoir débattu avec les parents et les enfants.

→ Faciliter la création d'une légumerie/laverie et d'un service de livraison

N° 2. Constat/motif : : Pour favoriser le bio local dans les cantines, il apparaît nécessaire de créer un atelier de lavage et de préparation des légumes qui permettrait aux petits producteurs bio de la CCBSA d'approvisionner les cantines sur le territoire, voire au-delà.

- **Objectif** : faciliter la création des services actuellement manquants (préparation et livraison) entre les producteurs locaux et les structures de restauration collective.
- **Méthode et moyens** :
 - Le projet est à envisager à l'échelle intercommunale, voire inter-communautaire.
 - La légumerie/laverie et le service de livraison pourraient être confiés à une entreprise d'insertion locale.

→ Préserver l'agriculture dans la CCBSA et restaurer la zone maraîchère autour de Brioude

N° 3. Constat/motif : L'artificialisation et l'imperméabilisation des sols détruisent la biodiversité et augmentent le risque d'inondation. La relocalisation de la production alimentaire est un enjeu majeur de la lutte contre le réchauffement climatique.

- **Objectifs** :

- Garantir la conservation des terres arables et des prairies naturelles sur la CCBSA.
- Restaurer la ceinture maraîchère autour de Brioude.

- **Méthode et moyens** :

- Maîtriser l'étalement urbain.
- Stopper l'étalement des zones commerciales et d'activité.
- Créer une réserve foncière pour l'agriculture et favoriser l'installation de maraîchers.
- Restituer les terres à l'agriculture produisant pour la consommation locale dans le cadre des mesures compensatoires.
- Sensibiliser les citoyens au « manger local ».

→ Créer un réseau de vergers municipaux

N° 4. Constat/motif : la création et l'entretien par les habitants d'un verger municipal dans chaque commune produit des biens alimentaires de qualité, tisse du lien social, implique les citoyens dans la protection de l'environnement et favorise la biodiversité.

- **Objectifs** : associer citoyens, écoliers et personnes âgées à la création, dans chaque commune, d'un verger municipal bio de variétés anciennes et autochtones.

- **Méthode et moyens** :

- Mettre à disposition un terrain municipal propice.

- Associer les enseignants et les associations locales au projet de création, d'entretien et de gestion du verger municipal.

- Pour porter ce projet et organiser la mise en réseau des vergers, de nombreux partenariats sont possibles avec les « Croqueurs de pommes », les « Jardins fruités », la Mission Haies Auvergne, le Conservatoire de Chavaniac Lafayette, le Lycée agricole de Bonnefont, etc.

>>> Énergie <<<

→ Économiser l'énergie dans les bâtiments

N° 5. Constat/motif : le bâtiment est de loin le premier poste de consommation d'énergie (44%).

Objectif : diminuer la consommation d'énergie dans les bâtiments.

Méthode et moyens :

- Réaliser un audit des bâtiments publics pour identifier les passoires thermiques et les priorités d'action.
- Équiper les bâtiments publics de dispositifs de coupure d'éclairage et de chauffage des locaux vides.
- S'équiper d'appareils avec une classe énergie « A +++ ».
- Régler la température d'eau en fonction de la température extérieure (ex: 0°C dehors = 65°C et 12°C dehors = 50°C).
- Équiper ses radiateurs de robinets thermostatiques.
- Éteindre complètement les appareils et ne pas les laisser en « pause/veille ».
- Déconnecter les prises inutilisées (portables, ordinateurs, box internet la nuit...).
- Ne pas obstruer les radiateurs par des meubles ou en posant des objets dessus.
- Utiliser des ampoules à basse consommation.

→ Diminuer la consommation d'électricité due à l'éclairage public

N° 6. Constat/motif : l'excès d'éclairage public (en moyenne 37% de la facture d'électricité des communes) entraîne un gaspillage d'énergie, et nuit à la biodiversité (voir *infra*). Il existe une réglementation le limitant mais elle n'est pas respectée.

Objectif : diminuer de 50% en 5 ans la consommation d'électricité due à l'éclairage public.

Méthode et moyens :

- Respecter la réglementation (les façades des bâtiments publics - écoles, mairies - et des monuments ne doivent être éclairées qu'à partir du coucher du soleil et jusqu'à 1 heure du matin).
- Diminuer de moitié l'éclairage des voies de circulation urbaines et péri urbaines ainsi que des places entre 23h et 6h.
- Équiper une partie des réverbères de centre-ville avec des systèmes de détecteurs de présence.
- Remplacer toutes les ampoules incandescentes par des LED.

→ Créer un réseau de chaleur 100% bois tout en préservant la ressource

N° 7. Constat/motif : les abondantes ressources locales de bois représentent une alternative au gaz pour le chauffage de l'eau.

Objectif : créer dans la mandature un réseau de chaleur 100% bois (sur Brioude, l'économie pourrait représenter 1000 tonnes de CO₂ par an, soit une baisse de 16% des émissions de CO₂ par habitant), en faisant appel à une énergie locale, renouvelable et qui génère des emplois.

Méthode et moyens :

- Collecter le bois tombé impropre à la commercialisation, abondant dans nos forêts depuis que les tempêtes se succèdent....
- Récupérer les branches de plus de 8cm de diamètre impropres à la commercialisation suite aux travaux forestiers (chutes de bois d'élagage, de tailles, etc.) des collectivités et des particuliers, ainsi que les bois de chantier inutilisés, les palettes usagées, les copeaux de scieries...
- Le chauffage au gaz peut être conservé comme appoint.

→ Diminuer la part des énergies fossiles et du nucléaire dans le mix énergétique des collectivités.

N° 8. Constat/motif : les communes de la CCBSA s'éclairent avec de l'électricité nucléaire productrice de déchets radioactifs et se chauffent avec de l'énergie fossile (gaz) émettrice de gaz à effet de serre.

Le coût de l'électricité d'origine nucléaire va augmenter plus vite que celui des énergies « vertes ».

● **Objectif** : changer de fournisseur d'électricité pour atteindre 40% d'énergie propre et renouvelable au cours de la prochaine mandature.

● **Méthode et moyens** :

- S'abonner à un fournisseur d'électricité vraiment verte, propre et renouvelable (ENERCOOP, Ilek, Énergie d'ici...).
- S'abonner au fournisseur de gaz Ekwater (gaz 100 % renouvelable : bio méthane).

→ Développer l'énergie photovoltaïque partagée

N°9. Constat/motif : l'augmentation de la part de l'énergie photovoltaïque dans le mix énergétique des communes réduit leurs émissions de GES et le recours à l'électricité d'origine nucléaire.

Objectif : Produire de l'électricité verte localement, en utilisant les toitures des bâtiments municipaux, agricoles, commerciaux, etc.

Méthode et moyens :

- Ce projet gagnerait à être mené à l'échelle intercommunale.
- Il peut être envisagé sous plusieurs formes : la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) qui regroupe citoyens, collectivités et entreprises, ou bien la société d'économie mixte.
- Il peut être accompagné par des partenaires expérimentés tels que le Réseau des centrales villageoises.

→ Valoriser les boues d'épuration grâce à la méthanisation

N°10. Constat/motif : l'augmentation de la part d'énergie issue de la méthanisation réduit les émissions de GES et le recours à l'électricité d'origine nucléaire.

La méthanisation ne remet pas en cause l'équilibre agricole et forestier si elle n'utilise que des déchets d'origine non agricoles tels que les boues d'épuration.

- **Objectif** : en produisant du gaz renouvelable, nous diminuons les émissions de gaz à effet de serre par substitution à l'usage d'énergies fossiles ou d'engrais chimiques et le dégagement naturel de méthane dans l'atmosphère de tout ces déchets.
- **Méthodes et moyens** : Produire du gaz par méthanisation en stockant les boues et graisses de station d'épuration, les eaux de lavage d'abattoir, les eaux des stations laitières et fromagerie. Dans cette unité de stockage des bactéries en milieu contrôlé sans oxygène activent la fermentation et produisent du méthane. Ce méthane doit être employé directement dans des chaudières ou injecté dans le réseau après filtration. Il ne sera pas utilisé pour produire de l'électricité (cogénération) car son efficacité énergétique est faible.

→ Diminuer l'impact de l'informatique sur le réchauffement climatique

N°11. Constat/motif : la fabrication et l'utilisation du matériel numérique consomment beaucoup de ressources et d'énergie. Le numérique émet autant de gaz à effet de serre que le transport aérien et sa consommation en énergie augmente de 9%/an.

● **Objectif** : utiliser du matériel échappant à l'obsolescence programmée et modifier les usages du numérique, en priorité dans les structures dépendant des collectivités.

● **Méthodes et moyens** :

- Matériels :

Acheter du matériel reconditionné, révisé, et faire reconditionner le matériel actuel.

Utiliser du papier recyclé, des imprimantes à réservoir...

Mettre en place des *Repair ateliers informatiques* à destination du public.

Réduire les mises à jour de logiciels automatiques (PC, tablettes, smartphones...).

Adopter des solutions *opensource* moins gourmandes (Linux, Libre office...)

- Usages :

Formation des usagers à : moins utiliser les vidéos et e-mails, réduire le poids des images, ne plus stocker sur le *cloud*, bloquer les fenêtres publicitaires, etc.

>>> Gestion de l'eau et des déchets <<<

→ Réduire le volume global de déchets

N° 12. Constat/Motif : la meilleure manière de réduire le volume de déchets, c'est d'en produire moins.

• **Objectif** : réduire le volume global de déchets en agissant sur les marchés et subventions publiques.

• **Méthode et moyens** :

- Rédiger un cahier des charges des marchés publics pour limiter les emballages, les produits non recyclables et les produits à obsolescence programmée dans les usages de la collectivité, les frais de bouche, etc.

- Élaborer une charte des manifestations éco-responsables limitant les rejets de Co₂, la production de déchets (par exemple les lâchers de ballons ou l'utilisation de banderoles de plastique pour baliser les circuits) la pollution sonore, les atteintes à l'environnement et à la biodiversité... et lier l'attribution des subventions (ou de « bonus écologique ») au respect de cette charte.

→ Réduire les déchets alimentaires en restauration collective

N° 13. Constat/Motif : le gaspillage alimentaire provoque d'importants rejets de CO₂ ainsi qu'une perte financière.

Objectif : réduire de moitié (100 g /personne/repas) le gaspillage alimentaire dans les collectivités.

Méthode et moyens :

- Auditer les politiques d'achat et analyser les origines des gaspillages.
- Acheter en priorité des produits redistribuables
- Former et impliquer les personnels dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri en vue du compostage ou du recyclage.
- Impliquer les usagers (élèves, résidents, etc.), dans la réduction du gaspillage alimentaire.
- Présenter et distribuer la nourriture de façon à éviter le gaspillage et à pouvoir recycler les aliments non consommés.
- Prévoir une redistribution des excédents aux personnels, convives, associations...
- Faire appel à un partenaire (ex : CPIE) pour accompagner globalement les projets.

→ Valoriser les déchets alimentaires non consommables

N° 14. Constat/Motif : la quasi-totalité des déchets alimentaires non consommables est jetée alors qu'elle pourrait être compostée.

Objectif : Anticiper la réglementation prévue

Méthode et moyens :

- Solliciter le SICTOM pour proposer aux particuliers en appartement des lombricomposteurs et des composteurs domestiques de jardin aux particuliers en maison individuelle (accompagnés de modes d'emploi).
- Organiser le compostage dans les écoles avec les enseignants et un partenaire compétent (exemple le CPIE).
- Prévoir dans les documents d'urbanisme des espaces collectifs de compostage de quartier et la formation des habitants à leur usage.
- Imposer aux promoteurs immobiliers l'installation d'espaces de compostage dans les immeubles.
- Installer des compostages collectifs dans les collectivités et former les personnels à leur usage.

→ Mettre fin au brûlage des déchets verts

N° 15. Constat/Motif : les écobuages et le brûlage des déchets verts produisent des rejets de particules fines extrêmement dangereuses.

● **Objectif** : faciliter les alternatives au brûlage des déchets verts.

● **Méthode et moyens** :

- Sensibiliser les propriétaires de jardins et les agriculteurs à la nocivité du brûlage de déchets verts et des écobuages.
- Installer des bennes en automne et hiver dans les zones de jardins pour récupérer les déchets verts destinés à la méthanisation (voir propositions sur l'énergie).
- Mettre à disposition ou proposer à la location des broyeurs pour les particuliers qui souhaiteraient récupérer et utiliser le broyat de leurs déchets verts afin d'économiser l'eau d'arrosage.
- Inciter les jardiniers à laisser en tas leurs déchets verts afin d'offrir des refuges à la biodiversité.

→ Améliorer les performances de la déchetterie

N° 16. Constat/Motif : la déchetterie actuelle n'est pas adaptée aux enjeux du tri et du recyclage.

Objectif : améliorer l'efficacité de la déchetterie jusqu'à produire un impact économique et écologique positif.

Méthode et moyens :

- Réceptionner et orienter chaque usager grâce à un personnel formé afin d'améliorer le tri.
- Mettre en place un contrôle d'accès (vignette collée sur le pare-brise des véhicules, badge d'accès, etc.) afin de suivre et d'analyser l'origine des apports, le type d'usager enregistré, la fréquentation et les catégories de déchets apportées par type d'usager.
- Trier séparément les « petits plastiques ».
- Adopter la signalisation de l'ADEME.
- Organiser des partenariats avec une « ressourcerie » pour les particuliers et avec une entreprise de recyclage et de réparation.

→ Développer l'économie circulaire

N° 17. Constat/Motif : l'économie circulaire épargne les ressources naturelles et limite les pollutions et l'accumulation de déchets.

Objectif : réinjecter le maximum d'objets dans un processus de production et de réutilisation locale.

Méthode et moyens :

- Former les élus à l'économie circulaire.
- Réclamer la création d'une déchetterie/recyclerie du bâtiment qui organise le stockage et la redistribution des matériaux réutilisables au niveau de la Com' com (charpentes, parquets, briques, tuiles, etc.,) et qui soit capable de traiter l'amiante.
- Inciter les collectivités, les administrations et les entreprises à donner les biens en bon état dont elles n'ont plus besoin (meubles, fournitures, PC...) aux structures de l'économie sociale et solidaire.
- Intégrer l'économie circulaire dans la politique d'achat de la commune : papier recyclé, pneus rechapés, téléphones reconditionnés, «contrats circulaires» (vente de l'usage et non du bien).
- Promouvoir les entreprises d'insertion réparant les appareils électro ménagers, les téléphones, les ordinateurs, les vélos...

→ Prévenir et résorber les dépôts de déchets

N° 18. Constat/Motif : des lieux de décharge sauvage subsistent sur le territoire malgré la généralisation des lieux de collecte et de tri.

Objectif : organiser la résorption des décharges existantes et prévenir l'apparition de nouvelles décharges.

Méthode et moyens :

- Informer la population, les agriculteurs, les entreprises, etc., de la nocivité des décharges sauvages (santé, biodiversité, paysages...), des sanctions encourues en cas d'infraction et des aides proposées par la commune pour éviter les dépôts sauvages (bennes, etc.).
- Organiser des opérations de collecte des pneus, des plastiques agricoles, des encombrants, etc., à l'échelle du territoire.
- Organiser le recensement des décharges sauvages et faire procéder à l'enlèvement des dépôts par les propriétaires des terrains ou des déchets. Verbaliser si nécessaire.
- Sensibiliser la population aux dégâts causés par les mégots, interdire le jet de mégots sur la voie publique et multiplier les espaces sans tabac (parcs, jardins, abords des établissements scolaires)
- Organiser des journées de ramassage des petits déchets dans les villages, aux bords des rivières, etc., avec la participation de la population.

→ Mieux gérer les ressources en eau

N° 19. Constat/Motif : le gaspillage de l'eau coûte cher et met en péril, à terme, l'approvisionnement en eau potable.

Objectif : diminuer le volume d'eau utilisé et prévenir les inondations.

Méthode et moyens :

- Garder une gestion publique de l'eau et de l'assainissement.
- Mettre en place une stratégie foncière des ressources en eau, avec une priorité donnée aux secteurs à enjeux (ex : aire du Puits des vignes).
- Inventorier et préserver les zones humides pour prévenir les inondations.
- Permettre au maximum l'absorption des eaux pluviales sur les parkings, accompagner leur dégoudronisation et leur végétalisation.
- Végétaliser les zones économiques (toitures, sols...).
- Récupérer les eaux de pluie (citernes au pied des bâtiments).
- Limiter l'utilisation du sel de déneigement sur les voies et les espaces publics, sensibiliser la population à sa nocivité et promouvoir ses alternatives : sable, pneus-neige, limitation des déplacements...
- Établir un diagnostic des réseaux d'assainissement des eaux usées et des réseaux d'eau pluviale puis les séparer là où ça n'est pas fait.

→ Économiser l'eau potable

N° 20. Constat/Motif : L'eau potable doit être considérée comme une denrée rare et précieuse.

● **Objectif** : économiser l'eau potable et la réserver pour la consommation humaine.

● **Méthode et moyens** :

- Ne plus utiliser l'eau potable pour les arrosages : récupérer les eaux de pluie des bâtiments publics (en ville, traiter les eaux pluviales avant de les réutiliser), inciter les particuliers à s'équiper de citernes de récupération des eaux, mettre en place des formations aux techniques de paillage des jardins pour les particuliers et les équipes municipales, pailler les plantations, les pieds de haies, etc., du domaine public avec du broyat de déchets verts pour limiter le besoin d'arrosage.

- Installer systématiquement des réducteurs de débit sur les robinets des bâtiments communaux, et afficher les consommations d'eau : par jour , par tranche horaire, etc...

>>> Habitat et urbanisme <<<

→ Optimiser les espaces constructibles de Brioude et des communes de la première couronne

N° 21. Constat/Motif : Nous consommons trop d'espace et fragmentons nos ressources, il devient urgent de mettre un frein à l'extension de l'urbanisation et à l'artificialisation des sols.

- **Objectif** : Limiter l'urbanisation de Brioude à l'intérieur du périmètre actuel de la ville et limiter les futures zones urbanisables dans les communes de la première couronne.
- **Méthode et moyens** :
 - Urbaniser les poches disponibles et préserver nos trames vertes et bleues.
 - Restaurer, recomposer, densifier les centres-bourgs, trouver des solutions avec les citoyens.
 - Limiter la taille des parcelles à bâtir .
 - Développer le « Bimby » (Built in my back yard = construire dans son jardin) et les habitats partagés.
 - Développer des éco-quartiers .

→ Éviter l'étalement des bourgs et villages ruraux

N° 22. Constat/Motif : Le gaspillage de l'espace concerne aussi les espaces ruraux .

- **Objectif** : Faire en sorte que l'ensemble des zones urbanisables du territoire de la CCBSA reste compatible avec les perspectives d'évolution de la population à dix ans
Préserver nos terres rurales et nos trames vertes et bleues
- **Méthode et moyens** :
 - Densifier les centres-bourgs en urbanisant en priorité les « dents creuses » au sein des hameaux, en créant de nouvelles formes de bâti adaptées aux attentes actuelles et en privilégiant la rénovation plutôt que de nouvelles constructions
 - Développer les éco-quartiers qui favorisent le dialogue, la co-construction et les habitats partagés

→ Améliorer la performance énergétique du bâti

N° 23. Constat/Motif : Contribution majeure du parc bâti sur les enjeux énergie-climat (environ la moitié de l'énergie consommée et le quart des émissions de GES)

● **Objectif** : Améliorer la performance énergétique des bâtiments

● **Méthode et moyens** :

- Procéder à une évaluation de la performance énergétique de tous les bâtiments communaux, engager les travaux de rénovation et d'isolation nécessaires et organiser le suivi des performances dans la durée.
- Fixer des objectifs minimum d'atteinte du niveau BBC dans le règlement du PLUI pour les réhabilitations/rénovations et Passif pour les bâtiments neufs.- S'appuyer sur le label EFFINERGIE et sur le dispositif d'accompagnement DORéMI.- Mettre en place un dispositif d'aide de la CCBSA aussi incitatif que possible.

>>> Mobilités <<<

→ Faciliter les déplacements des piétons

N° 24. Constat/Motif : libérer ou créer des espaces spécifiques pour les piétons

- **Objectif** : favoriser et sécuriser les déplacements piétons
- **Méthode et moyens** :
 - créer et au besoin élargir les trottoirs dans les localités agglomérées
 - supprimer le stationnement sur les trottoirs
 - développer des zones à circulation apaisée (zone 30, voire zone 20), par exemple à proximité des établissements scolaires et sur les voies très fréquentées traversant des zones habitées.

→ Créer un service de location de vélos

N° 25. Constat/Motif : Développer un service de location de vélo longue durée et des services complémentaires pour favoriser l'utilisation du vélo dans les déplacements quotidiens.

- **Objectif** : Louer un vélo, électrique ou non, permet de tester ce mode de transport avant d'investir dans son achat. Accompagner les usagers dans l'apprentissage du vélo et son entretien peut faciliter le passage à ce mode de transport.

- **Méthode et moyens** :

- proposer à la location des vélos, électriques ou non, sur des durées allant de 1/2 journée à 1 an, à des prix raisonnables
- créer un atelier de réparation de vélo avec un animateur/mécanicien
- créer une vélo-école pour accompagner les néophytes dans l'apprentissage du vélo au quotidien et sensibiliser aux bénéfices d'utiliser un vélo pour ses trajets quotidiens

→ Encourager les déplacements à vélo

N° 26. Constat/Motif : créer des aménagements cyclables

- Objectif : favoriser les déplacements à vélo pour tous en les sécurisant et en les rendant plus agréables
- Méthode et moyens :
 - Créer et améliorer les réseaux d'itinéraires cyclables (pistes, bandes, petites routes à faible trafic ...) de la petite couronne brivadoise vers Brioude.
 - Baliser les itinéraires cyclables en indiquant les temps de parcours.
 - Identifier les points noirs nécessitant des aménagements lourds (franchissement Allier, N102...) en utilisant les opportunités offertes par le plan vélo national.
 - Proposer des pistes cyclables lors de tous travaux de voirie.
 - Prévoir des parkings à vélo sur tout le territoire concerné.
 - Créer une « bourse aux vélos » où trouver des vélos pas cher.

→ Développer l'auto-stop local

N° 27. Constat/Motif : L'auto-stop permet de se déplacer à la demande : pas besoin de trouver un covoiturage à l'avance à une heure donnée.

- **Objectif** : Réduire l'utilisation de la voiture particulière grâce à l'autostop local. Permettre aux personnes sans voiture de se déplacer.
- **Méthode et moyens** :
 - Contacter Rezo pouce (rezopouce.fr) → Il existe une application téléphonique qui permet de mettre en relation les passagers et les conducteurs en temps réel. Des arrêts sont également prévus à des endroits de passage.

→ Développer le covoiturage local

N° 28. Constat/Motif : Partager un trajet en voiture avec d'autres personnes permet de réduire les émissions de CO₂ . En plus, c'est économique et ça crée du lien social

- **Objectif** : Réduire l'utilisation de la voiture particulière grâce au covoiturage local sur des petits trajets.

- **Méthode et moyens** :

- Faire la promotion locale du réseau de covoiturage régional MOVICI qui existe déjà : <https://movici.auvergnerhonealpes.fr/>

- Ecov (www.ecov.fr) propose également un service à mi-chemin entre l'auto-stop et le covoiturage (bornes+appli téléphone) et peut aider les communes à le mettre en place

→ Développer le transport semi-collectif

N° 29. Constat/Motif : développer le transport à la demande Colibri sur tous les territoires et en permanence.

- **Objectif** : offrir à chacun une solution de mobilité par un moyen de transport semi-collectif.

- **Méthode et moyens** :

- ouvrir quotidiennement Colibri à tous les usagers sans limitation de trajet,
- favoriser le regroupement des demandes sur des itinéraires préétablis et *via* une réservation par la centrale de mobilité.
- permettre des réservations le jour même.
- assurer le financement de ce service par la mise en œuvre du versement transport sur le territoire de la com com qui auparavant aura pris la compétence mobilité.

→ Créer un service de location de voitures électriques

N° 30. Constat/Motif : Développer un service de location de voitures électriques pour les trajets quotidiens et mettre en place des bornes de recharges.

- **Objectif** : Sur l'ensemble de sa durée de vie, la voiture électrique émet moins de gaz à effet de serre que ses homologues à énergie fossile. De plus en plus de collectivités de toutes tailles proposent des services de location pour les trajets quotidiens, favorisant ainsi ce mode de transport tout en mutualisant l'utilisation de véhicules pour des trajets ponctuels ne justifiant pas des achats séparés.

- **Méthode et moyens** :

- Mettre en place des stations de location de véhicules électriques avec bornes de recharge
- Mettre en place une plateforme d'utilisation du service de location

→ Créer une centrale de mobilité pour les usagers

N° 31. Constat/Motif : Faciliter la réduction de l'utilisation de la voiture particulière grâce aux différents modes de transport alternatifs disponibles sur le territoire en créant une centrale de mobilité pour les usagers. Chacun pourra être accompagné pour trouver une solution à ses besoins de déplacements.

- **Objectif** : faciliter l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle en accompagnant au plus près les usagers dans leurs besoins. Adapter l'offre de transport aux demandes des usagers.

- **Méthode et moyens** :

- Créer un accueil physique et téléphonique pour répondre aux demandes de transport des usagers

- Centraliser la gestion des différents modes de transport alternatifs (TàD, train, bus, auto-partage, auto-stop, taxi, locations de vélo et voitures,...)

→ Développer des modes alternatifs de ramassage scolaire

N° 32. Constat/Motif : proposer un ramassage scolaire plus doux comme le pedibus, la rosalie ou la charrette à cheval ...

- **Objectif** : limiter le nombre de voitures individuelles aux abords des écoles et éduquer les enfants aux modes de transports alternatifs.

- **Méthode et moyens** :

- acquérir le matériel permettant d'assurer les missions souhaitées : charrette hippomobile, rosalie...
- définir les trajets de ramassage scolaire pouvant être réalisés par ce moyen de transport
- former des ATSEM ou des animateurs bénévoles pour organiser les trajets en pedibus ou vélo-bus...

>>> Gestion de la biodiversité et des espaces naturels >>>

→ Réaliser un inventaire participatif de la biodiversité locale

N° 33. Constat/Motif. La nature fait partie de la culture locale et on ne pourra protéger la biodiversité sans la participation active des habitants.

🌐 **Objectif** : renforcer le lien à la nature en impliquant la population dans le recensement, le suivi et la protection de la biodiversité locale en réalisant un recensement et un suivi participatif intergénérationnel de la biodiversité de la commune.

🌐 **Méthode et moyens** :

- Candidater aux ABC (Atlas de la Biodiversité Communale)
- Impliquer ensemble les anciens et les scolaires.
- Mobiliser les compétences locales : Conservatoire, LPO, Pieds à Terre, etc.

→ Inventorier et protéger les arbres remarquables

N° 34. Constat/Motif : Les arbres remarquables sont des arbres vivants exceptionnels par leur âge, leurs dimensions, leurs formes, leur passé ou encore leur légende.

Ces ligneux représentent un patrimoine naturel et culturel qui doit être conservé et, comme tels, sont signalés par un label « Arbre remarquable de France » décerné depuis 2000, après étude de dossier, par l'association A.R.B.R.E.S.

Objectif : protéger les arbres remarquables.

Méthode et moyens : Avec l'aide de la population, recenser et protéger les arbres remarquables qui seront inscrits dans le PLUI.

→ Renforcer notre patrimoine biodiversité en secteur urbain et zones activités

N° 35. Constat/Motif La biodiversité est notre atout, elle est encore présente dans notre territoire, l'accueillir en milieu urbain ne représente pas de difficulté majeure

Objectif : favoriser la biodiversité en zone urbaine, en multipliant les niches écologiques

Méthode et moyens :

- En ville, végétaliser autant que possible les façades, toitures, places, rues...
- Encourager la mixité végétale dans les zones artisanales et commerciales : potagers, vergers, prairies naturelles.
- Associer la population urbaine au recensement et à la conservation des animaux et végétaux – en faire une culture.

→ Renforcer notre patrimoine biodiversité en secteur périurbain et rural

N° 36. Constat/Motif : La plaine, l'Allier, les ruisseaux et coteaux de Brioude marquent le paysage et fondent la fonctionnalité écologique de notre territoire. Ces « Trames vertes et bleues » (TVB) doivent être inscrites dans le PLUI et préservées de l'artificialisation.

Objectif : sanctuariser les trames vertes et bleues.

Méthode et moyens :

- Avec l'aide de la population, recenser , protéger et développer les vergers, les potagers, les ruisseaux, les mares, les zones humides, les haies, les arbres à cavités, les cabanes de vigne, les zones naturelles et à plantes mellifères, ... pour les inscrire dans le PLUI.
- Compenser les secteurs artificialisés en plantant des arbres, en laissant des espaces de nature et en créant des zones humides/ bassins d'orage fonctionnels et esthétiques.

→ Création d'une réserve naturelle du pont de Lamothe au pont d'Auzon

N° 37. Constat/Motif : La rivière Allier et ses berges, facilement accessibles, sont victimes de dégradations qui nécessitent de les protéger par la création d'une réserve naturelle ou d'un espace naturel sensible.

Ces outils juridique ou foncier permettant une protection efficace et pérenne d'espaces naturels fragiles ou remarquables et une gestion capable d'assurer la conservation et l'entretien du patrimoine naturel.

🔵 **Objectif** : protéger la rivière Allier et ses berges.

🔵 **Méthode et moyens** :

- Elaborer un dossier de réserve naturelle régionale en concertation avec les usagers de la rivière et les associations de protection de l'environnement.
- Aménager un sentier de découverte autour de l'étang Chevalier et « renaturer » le site de la carrière.
- Mener à bien le projet de voie verte cyclable le long de l'Allier pour relier le Haut-Allier à Clermont-Ferrand.

→ Végétaliser avec des plantes autochtones

N° 38. Constat/Motif : L'argent public dédié aux espaces verts et au fleurissement ne profite ni à l'économie ni à l'écologie locales. Les plantes autochtones sont plus économiques à entretenir et renforcent la biodiversité locale (insectes, oiseaux...) tout en accompagnant la démarche Zéro phyto.

● **Objectif** : Ne plus végétaliser qu'avec des plantes (arbres, arbustes, herbacées) autochtones.

● **Méthode et moyens** :

- Développer des filières courtes de plants dans les serres municipales et si besoin favoriser la marque « végétal local » dans les marchés publics.
- Favoriser les jachères fleuries, diminuer la tonte, planter des haies d'arbustes autochtones et mellifères. Ne pas tailler de mars à juillet (période de nidification).

→ Réduire la pollution lumineuse nocturne (PLN)

N° 39. Constat/Motif : Brioude est bien trop éclairée la nuit, les zones commerciales notamment, or la moitié du vivant vit la nuit. La PLN déséquilibre la biodiversité ; c'est aussi un enjeu global sur notre planète.

- **Objectif** : favoriser la sobriété énergétique, préserver le vivant nocturne, réduire la pollution lumineuse nocturne.

- **Méthode et moyens** :

- Faire respecter la réglementation en associant la population.
- Ne conserver que l'éclairage public indispensable à la sécurité entre 23h et 6h (éteindre un réverbère sur deux).
- Éteindre l'éclairage des monuments et des bâtiments communaux entre 01h et 6h.
- Convaincre les entreprises d'éteindre leurs éclairages superflus quand elles ferment, notamment sur les parkings.

→ Mieux partager la fréquentation des espaces naturels

N° 40. Constat/Motif : la circulation des motos, quads et 4x4 dans les espaces naturels engendre des nuisances, fragmente et détruit les biotopes et empêche la reproduction de nombreuses espèces.

● **Objectif** : Rendre opérationnelle et efficace la limitation de la circulation des véhicules terrestre à moteur (VTM) dans les espaces naturels (loi de 1991).

● **Méthode et moyens** :

- Ouvrir un débat local avec les parties prenantes sur la réglementation de la circulation des VTM sur les chemins.
- Associer les pratiquants, les clubs, loueurs, vendeurs de VTM, au respect de l'interdiction de circuler hors-piste et sur les sentiers.
- Rappeler la réglementation aux entrées des massifs et grâce à des reportages dans la presse.
- Faire procéder à des contrôles.